

Les municipales ne présagent en rien des régionales

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

17 juillet 2020

Les élections municipales ont redessiné la carte politique de Guadeloupe. Le PS et le GUSR exerçaient déjà une emprise sur le territoire. Cette fois, les voilà seuls à se le partager. La droite n'existe plus. Les communistes non plus. À l'inverse de ce qui s'est passé au niveau national, la victoire d'Harry Durimel à Pointe-à-Pitre n'est pas synonyme de percée des écologistes en Guadeloupe. Dans le match qui oppose les deux vainqueurs des municipales, le GUSR prend un léger avantage sur le PS eu égard aux résultats des élections enregistrés dans les communautés d'agglomération. Les performances des deux partis phare du pays pourraient laisser croire que tout s'éclaire, que le terrain politique est balisé et que désormais la Région ne peut échapper à l'un ou l'autre des partis. De fait, la situation n'a jamais été aussi complexe. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est que ces deux familles politiques vont peser sur les prochaines régionales. Cela ne veut pas dire que le gagnant sortira de leurs rangs. D'abord parce qu'en dépit d'un scrutin de liste aux régionales on élit d'abord un leader. Donc un homme. L'appui des appareils politiques peut servir. Il ne suffit pas.

François Bayrou estime que “*l'élection présidentielle, c'est la rencontre d'un homme et d'un pays, d'un homme et d'un peuple*”. Même si la formule dépasse les contours des élections régionales, il y va tout de même un peu de cela. Parce que le président du conseil régional est l'élu le plus important du territoire. Il peut agir sur plusieurs leviers et par son action orienter la politique économique du pays. Ensuite parce que plusieurs scrutins ont démontré que les appareils ont beau peser politiquement, la campagne se résume à une confrontation d'hommes ou de femmes. Ce fut Lurel contre Chevry, puis Chalus contre Lurel. La forme du scrutin régional favorise également l'émergence d'un leadership. Un scrutin à deux tours, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, et qui se combine avec une

prime majoritaire (art. L336 du Code électoral). Résultats : les leçons du scrutin municipal peuvent se révéler sans réel impact sur les élections régionales. Il faudra attendre encore. Au moins savoir qui est candidat ou pas. Un facteur qui peut tout changer.